Annexes – Liste de contrôle

- Dans le cadre des demandes de cas de rigueur, la violence subie doit être décrite de manière aussi documentée et neutre que possible, afin d'apparaître crédible (c'est-à-dire vraisemblable) et qu'un cas de rigueur puisse être reconnu. Pour prouver la violence, nous recommandons de rassembler et de soumettre les documents ci-dessous.
- Dans le cadre d'une demande de regroupement familial inversé, la preuve des années de séjour n'est pas essentielle.
- Si l'obtention de documents implique d'entrer en contact avec la personne auteure des violences et que cela représente un danger pour la personne concernée, ce contact doit être évité. Cela doit être mentionné dans la demande ainsi que dans la liste de contrôle.

Documents officiels

☐ Passeport valable (pièce d'identité, document etc.)
☐ Titre de séjour (en cas d'autorisation antérieure, procédure d'asile...)
☐ Actes de mariage / divorce
☐ Actes de naissance des enfants
☐ Contrats de travail / fiches de salaire / attestation d'aide sociale
☐ Certificat AVS / Compte individuel (extrait CI)
☐ Relevés des comptes bancaires / postaux
☐ Extrait du registre des poursuites
☐ Extrait du casier judiciaire (datant de moins de 3 mois)
☐ Polices d'assurance
☐ Contrat de bail

Santé

☐ Police de l'assurance maladie
☐ Décision de réduction des primes
☐ Rapports médicaux / hospitaliers relatifs aux les blessures
☐ Rapports de psychologue / psychiatre
☐ Autres rapports médicaux / documentation sur les violences domestiques

Historique familial et de la relation violente

☐ Réglementation de l'autorité parentale
☐ Décisions en droit de la famille (si disponible, convention de médiation / mesures protectices de l'union conjugale/ décisions du tribunal civil)
☐ Règlementation relative au droit de visite
☐ Décisions de l'APEA
☐ Attestation de prise en charge des enfants (accueil extrafamilial)
☐ Bulletins scolaires des enfants

Historique de la violence

☐ Rapport du service spécialisé dans la violence domestique (services d'aide aux victimes, refuges etc.), si disponible
☐ Rapports de police
☐ Auditions
☐ confirmation de la plainte selon l'art. 301 al. 1bis CPP, si disponible
☐ Messages texte, captures d'écran des textes et autres images sur l'historique de la violence
☐ Images personnelles de blessures

Preuves de l'évasion de la relation et mesures de protection

☐ Confirmation d'hébergement dans un centre d'accueil
☐ Rapports sur la gestion des menaces

Historique de la migration

☐ Preuves d'entrée / de retour (par ex. billets)
☐ Anciens passeports avec cachets d'entrée / visas

Pièces justificatives du degré d'intégration

☐ Attestation / certificat de cours de langue nationale CH (si aucun cours de langue n'a pu être suivi en raison de la violence domestique, veuillez l'indiquer dans la demande)
☐ Preuves d'activité professionnelle
☐ Offres d'emploi
☐ Attestation de cours de formation continue personnelle (par ex. cours CRS)
☐ Confirmation de cours de loisirs (axés sur l'intégration; cours de cuisine / groupes de randonnée, etc.)
☐ Abonnements (par. ex. abonnement de transports publics, fitness), affiliations (associations, etc.)

Autres

☐ Lettre de référence